

claque, comme le ferait un cordon de couturier. Le régisseur du cirque présente un petit théorème : « Cet homme, dit-il, n'a jamais été plus gras qu'il ne l'est ; ce n'est donc pas par la diminution de la graisse qu'il est en cet état. C'est un fait particulier résultant du retour à l'état normal de la graisse qu'il recouvre les muscles de ses joues qui recouvrent anormalement les mâchoires. Cette explication fait sourire quelques personnes. M. Manouvrier ne la considère cependant pas comme fautive, puisqu'il en a proposé une analogie à propos de certains caractères anatomiques. Mais, dans le cas présent, il préfère voir dans cette singularité un effet tout simple d'entraînement. Des tracés fréquents exercés sur ses joues devant les distendre graduellement. Les jours des souffleurs de verre et des joueurs de serinette ou de biniou acquièrent souvent une ampleur excessive. C'est, du reste, la partie du corps la plus extensible et la plus élastique à la fois, car elle est en partie constituée par les longs et minces faisceaux musculaires du peaucier de la face et du cou. Il doit donc s'agir ici de la simple exagération, par exercice, d'une propriété régulière des téguments cutanéo-peauciers. Et tout cas, l'homme aux joues constituées un numéro très intéressant.

Voici maintenant Hermann, « le briseur de chaînes ». Il est âgé de une trentaine d'années et il est du puissant constitutions. Il enveloppe sa poitrine d'une chaîne d'acier assez forte pour pouvoir supporter au moins 250 kilogrammes. Puis il gonfle son thorax jusqu'à ce que sa chaîne se rompe. La chaîne est-elle rompue ? Cela pourrait bien être. Cependant, elle ne se brise pas toujours au même endroit. M. Manouvrier n'est pas davis qu'il y ait ici un superhéros.

Le sujet possédait des muscles abdominaux très puissamment développés. On le voit redoubler de bras en haut la masse intestinale au point que le ventre apparaît tout creux. La base du thorax ayant, par rapprochement latéral et le bras étendu, une profondeur qui permet cette immolation, une contraction brusque des pectoraux et autres muscles thoraciques détermine la rupture de la chaîne. La traction doit être énorme, dans ces conditions, et le seul muscle fléchisseur des doigts permettrait à un homme robuste de serrer le dynamomètre avec une force de 100 kilogrammes.

Hermann parvient ainsi par renflement des intestins à déplacer son cœur suffisamment pour que le doigt placé au niveau de la pointe de l'organe cesse de percevoir les battements. La pointe du cœur est manifestement écartée de la position normale. Le sujet arrive même à suspendre pendant un court instant les contractions de son cœur. Plus de pulsations. Cette expérience n'est pas sans danger. Il s'agit d'un homme robuste.

Et cet homme à avoir une poitrine bien tendue, on parvient à faire sécher une chaîne d'acier !

Nous sommes arrivés, devant Billy Wild, « l'homme à la tête inaccessible », autre prodige humain. Billy aurait soixante ans environ, et les sutures crâniennes osseuses, ce qui n'a rien d'extraordinaire, mais ce qui est sujet à controverse, c'est qu'on attribue à Billy un cerveau qui n'est pas normal. On croit que Billy aurait quatre centimètres d'épaisseur de la calotte crânienne, cinq centimètres. Comment aurait-on pu faire cela ? C'est de la fantaisie ! La tête est épaisse, c'est incontestable ; mais un centimètre d'épaisseur est déjà énorme, et ce serait assez, du reste, pour expliquer que le crâne ne se fêle pas sous de coups répétés. Quoi qu'il en soit, Billy Wild se sert de la tête pour faire des choses que l'on ne peut pas faire autrement. Il peut se tenir debout sur sa tête pendant un certain temps. Mais l'exercice le plus saillant, c'est celui dans lequel on cherche à l'assommer avec un cône de pierre calcaire. Le sujet maintient le gros pavé à deux mains sur la tête et d'un homme de bonne volonté frappe avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Le corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Un corps humain est un objet de curiosité. On ne peut que s'étonner de voir un homme de bonne volonté frapper avec un gros marteau. On a interposé à l'avance, entre le crâne et la pierre, une couverture de laine pure, uniquement dit le bonhomme, pour protéger le cuir chevelu et le cuir de la tête. Ce n'est pas un jeu, dit le bonhomme, qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur, et qui n'a pas de peur.

Il ne s'agit ici, évidemment, que d'une exagération d'un fait normal. Chaque homme ou chaque femme peut, momentanément, allonger sa taille au moyen d'un étirement volontaire assez laborieux, il est vrai, de la colonne vertébrale. Cet allongement est étonnamment passager. Il ne dépasse pas, en général, deux centimètres, et peut être moindre. M. Manouvrier l'a vu atteindre cinq centimètres chez un homme de grande taille dont le rachis, bien que normal, possédait des courbures accentuées. Or, c'est précisément le cas de l'homme-télescope.

Cet homme est très grand et possède une courbure dorsale du rachis qui a le pouvoir de redresser à volonté, de sorte que, chez lui, l'étirement volontaire perdrait un allongement qui atteint peut-être de 15 à 20 centimètres. Sa taille peut varier en un instant de 1 m. 70, par exemple, à 1 m. 85, c'est-à-dire d'une hauteur de tête. Ces chiffres ne sont pas absolus, bien entendu. Au moment où le prodige se place auprès des témoins, il se fait le plus petit possible, en portant au maximum sa courbure verticale ; puis il se redresse peu à peu... et le public le voit grandir comme par enchantement.

L'allongement du bras s'explique tout simplement, parce que, d'après M. Manouvrier, il ne dépense pas de beaucoup plus que ce qui est nécessaire pour un homme très normalement conformé. Chacun peut allonger notablement le bras. Étendez le bras droit transversalement par rapport à la direction normale du regard, mais en prenant une attitude telle que la ligne médiane du tronc soit dirigée légèrement dans la même direction que le bras. On commence par tenir son omoplate collée au corps. Dans cette attitude, l'épaulé est plus éloigné de l'objet regardé de tout un bras, et le bras est plus près de la ligne des deux épaules était exactement transversale. On détache alors lentement du tronc son omoplate et que l'on tourne en même temps pour le bras de façon à rendre parfaitement transversale la ligne des épaules, la main étendue avancera facilement de quinze centimètres ; et si l'on gagne de cinq centimètres par un rapprochement latéral et le bras étendu, on aura un bras de dix centimètres de plus, sans que personne ne s'en aperçoive, allongé le bras d'un mètre vingt centimètres. Il est probable que se peut télescope opère ainsi pour atteindre le spectateur. C'est donc simplement un illusionnisme.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE**  
ROUBAIX, samedi, 1er mars 1902.  
2 heures soir, 12° au-dessus de zéro, 755, variable.  
5 heures soir, 11° au-dessus de zéro, 753, variable.  
8 heures soir, 8° au-dessus de zéro, 751, variable.  
Dimanche, 2 mars 1902.  
Matin, 7° au-dessus de zéro, 753, variable.  
2 heures mat, 6° au-dessus de zéro, 755, variable.

**FAITS DIVERS**

**Le trésor de « Tranquillo »**  
A Padoue, vient de mourir un nommé Chiaro Bellino, vieil original, qui était connu sous le nom de « Tranquillo ». Comme il n'avait ni héritiers, les autorités ont dressé l'inventaire des objets et des meubles qu'il a laissés.

Il y avait une collection de vieux journaux et l'on croyait que M. Bellino avait voulu collectionner certains articles qui l'intéressaient. Le commissaire voulant voir par curiosité quels étaient les passages qui avaient été marqués au crayon par le défunt, ouvrit un journal et trouva dans un pli un billet de 1,000 francs. Il poussa ses investigations plus loin et découvrit que chacun des vieux journaux cachait un billet de 1,000 francs dans sa page. Il y avait une collection de cent numéros et par conséquent une somme de 100,000 francs dans les vieux imprimés.

**En pleine décadence**  
Il semble résulter d'une savante conférence que M. le professeur Couture donnait hier à la Sorbonne, que le homard déprime et s'étiole ; il devient petit, petit, et pour peu que cela continue, il finira par ressembler à une simple crevette.

De tous les crustacés, le malheureux homard est celui qui a souffert le plus de la guerre la plus acharnée. Des îles Lofoten à la pointe du Portugal, et de l'un à l'autre pôle, sur la côte orientale de l'Amérique, on le traque, on le poursuit, on le détruit comme un ver de terre. Il n'en reste plus que quelques millions chaque année.

**Le don de l'Impératrice**  
Saint-Petersbourg, 1er mars. — L'Impératrice a donné 10,000 roubles pour les indigents de Schemacha, en dédommagement de leur progression avant tous vêtements chauds et des chaussures.

**Tempêtes aux Etats-Unis**  
New-York, 1er mars. — Une dépêche de New-York au « Daily Telegraph » annonce que presque tout le continent de l'Amérique du Nord a éprouvé les effets de tempêtes terribles durant les dernières heures de l'après-midi. Une dépêche de Talluride (Etat de

Colorado), annonce que cette localité, habitée par des mineurs, a été détruite par une avalanche. Les puits d'aéros d'une mine a été bouché par la neige et 30 mineurs sur 70 qui se trouvaient dans la mine ont péri.

**TRIBUNAUX**

**COUR D'ASSISES DU NORD**  
Audience du 1er mars 1902.  
1re affaire. — M. HERGINIES.  
Jean-Baptiste Defoigne, 44 ans, ouvrier mineur, né et demeurant à Hergnies, arrondissement de Valenciennes.  
Jean-Baptiste Defoigne est condamné aux travaux forcés à perpétuité et déchu de la puissance parentale. Déjà condamné à la prison pour un vol de 10 francs.  
2e affaire. — MEURS & COMPLIÇITE, A TOUCOING.  
Henri Calvaert, 24 ans, peigneur, né et demeurant à Toucoing ; René Lemaire, 21 ans, né à Toucoing, journalier, demeurant en dernier lieu à Roubaix ; Louis Carpentier, 29 ans, né à Valenciennes, peigneur à Roubaix ; Désobry : M. Desobry, ouvrier à Gravelles.  
Henri Calvaert est condamné à huit ans de travaux forcés.  
René Lemaire est condamné à six ans de réclusion et à deux ans d'interdiction de séjour.  
Louis Carpentier est condamné à huit ans de travaux forcés.

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE**

Audience du samedi 1er mars.  
Présidence de M. Sév.  
UN REPRÉSENTANT DE COMMERCE VOLÉ PAR UN ESQUADRE POLICIER.  
M. Maurice Jacquemont, représentant de commerce, demeurant rue des Châtaigniers, à Lille, faisait à Toucoing, dans le courant de janvier, la tournée d'un Polonais, ayant pour nom David Kravitz, qui prit pour lui le nom de M. Jacquemont. M. Jacquemont se rendit à Toucoing, accompagné de son fils, et chargea l'individu d'une tournée importante et lui remit pour cela une somme importante de bijoux. Kravitz partit pour aller chez les négociants toucoungiens, mais se gagna bien vite le surnom de « M. Jacquemont » et fut arrêté par la police. M. Jacquemont fut libéré et revint à Lille. Kravitz fut condamné à deux ans de prison et à six mois de travaux forcés.

**LES VOLS AU CAMION.** — Richard Lefebvre, 24 ans, ouvrier peigneur à Toucoing, rue de Valenciennes, a été condamné à six mois de prison et à six mois de travaux forcés. Il avait volé un camion à Toucoing, dans le courant du mois de février, après en flagrant délit, il fut condamné à quatre ans de prison. Depuis lors, il a fait des vols de ce genre et est retourné à Toucoing le 24 janvier, vers midi, tandis qu'un camion de la Brasserie Roubaissienne se trouvait devant la porte de la Brasserie. M. Jacquemont fut chargé de quinze litres de cognac. Il aima surtout l'alcool, car il n'a pas de famille. Il fut arrêté par la police et condamné à six mois de prison et à six mois de travaux forcés.

**M. GAMIEN QUI JOUE DU COUTEAU.** — Le jeune Michel Strébel, qui habite à Roubaix, rue Jules Desobry, n'a que 13 ans, et pourtant il commettrait sous prévention d' avoir frappé d'un coup de couteau un de ses camarades, le jeune Edmond Morel, âgé de 15 ans. Dans l'après-midi de mardi 26 février, vers une heure, à la suite d'une discussion, il tira son couteau de sa poche, et de sa main droite, il frappa Morel à la nuque, et de sa main gauche, il frappa Morel à la nuque. Le blessé de Morel, à la tête saignée, n'est pas blessé, mais il est resté sans connaissance. Le jeune Michel Strébel, au raison de son jeune âge, est resté en liberté.

**DANS UN CABARET.** — C'était dans la soirée de mardi, vers dix heures, un cabaret tenu par Mathilde Gaillet, rue de Valenciennes, à Roubaix. Elle avait engagé un marchand de légumes, rue de Niois, à Toucoing, y habitait, et elle se fit accompagner par son fils, Florin Buis, 28 ans, qui y habitait, et qui lui avait fait un cadeau d'un couteau de cuisine et de sa main droite, il frappa Morel à la nuque, et de sa main gauche, il frappa Morel à la nuque. Le blessé de Morel, à la tête saignée, n'est pas blessé, mais il est resté sans connaissance. Le jeune Michel Strébel, au raison de son jeune âge, est resté en liberté.

**PAR HAINES DE L'ALCOOL.** — Eugène Deroy, 43 ans, ouvrier à Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à six mois de travaux forcés. Il avait volé un camion à Toucoing, dans le courant du mois de février, après en flagrant délit, il fut condamné à quatre ans de prison. Depuis lors, il a fait des vols de ce genre et est retourné à Toucoing le 24 janvier, vers midi, tandis qu'un camion de la Brasserie Roubaissienne se trouvait devant la porte de la Brasserie. M. Jacquemont fut chargé de quinze litres de cognac. Il aima surtout l'alcool, car il n'a pas de famille. Il fut arrêté par la police et condamné à six mois de prison et à six mois de travaux forcés.

**UN LÉTALE.** — Un postillon fut volé, vers le 15 février, à l'époque de M. Guay, marchand de confecteurs, rue d'Isly, à Roubaix. Or, le 25 février, dans la soirée, à la répétition de la ménagerie Yvon, il fut arrêté par la police et condamné à six mois de prison et à six mois de travaux forcés.

**CONTRE LES CHINOIS.** — Douz qu'on se batte contre les Chinois, on ne peut pas se battre contre les Chinois. Une aventure anecdotique d'arriver à un terminus du nom de François Desprez, qui, tout à coup, dans un cabaret, se mit à sortir un revolver de sa poche et le déclencha à plusieurs reprises sur le plafond. Desprez fut arrêté par la police et condamné à six mois de prison et à six mois de travaux forcés.

**LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE**  
LES EXPLICATIONS DE LORD KITCHENER  
Londres, 1er mars. — On communique, ce soir, une nouvelle dépêche de lord Kitchener, expliquant ce qu'il entendait dire par les pertes des Boers dans les récentes opérations, s'élevant à huit cents hommes. Voici cette dépêche :  
« Les opérations ont été de cinquante jours, dix blessés et sept cent cinquante-neuf prisonniers non blessés ; total : huit cent cinquante-neuf. En outre, plus de cent têtes de bœufs ont été tués dans le nord, dans la partie la plus désolée du pays. Les pertes des Boers sont de quatre cents hommes, dont cent sont morts sur le terrain. Une grande quantité de bœufs capturés étaient blessés par la feu nourri maintenu des deux côtés. Les pertes anglaises, autres que celles du contingent de l'Etat, sont de quatre cents hommes, dont cent sont morts sur le terrain. Les opérations ont été de cinquante jours, dix blessés et sept cent cinquante-neuf prisonniers non blessés ; total : huit cent cinquante-neuf. En outre, plus de cent têtes de bœufs ont été tués dans le nord, dans la partie la plus désolée du pays. Les pertes des Boers sont de quatre cents hommes, dont cent sont morts sur le terrain. Une grande quantité de bœufs capturés étaient blessés par la feu nourri maintenu des deux côtés. Les pertes anglaises, autres que celles du contingent de l'Etat, sont de quatre cents hommes, dont cent sont morts sur le terrain. »

**LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU BRESIL**  
Rio-de-Janeiro, 1er mars. — M. Francisco Rodrigues Alves a été élu président des Etats-Unis du Brésil.

**LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE**  
LES EXPLICATIONS DE LORD KITCHENER  
Londres, 1er mars. — On communique, ce soir, une nouvelle dépêche de lord Kitchener, expliquant ce qu'il entendait dire par les pertes des Boers dans les récentes opérations, s'élevant à huit cents hommes. Voici cette dépêche :  
« Les opérations ont été de cinquante jours, dix blessés et sept cent cinquante-neuf prisonniers non blessés ; total : huit cent cinquante-neuf. En outre, plus de cent têtes de bœufs ont été tués dans le nord, dans la partie la plus désolée du pays. Les pertes des Boers sont de quatre cents hommes, dont cent sont morts sur le terrain. Une grande quantité de bœufs capturés étaient blessés par la feu nourri maintenu des deux côtés. Les pertes anglaises, autres que celles du contingent de l'Etat, sont de quatre cents hommes, dont cent sont morts sur le terrain. »

**REDDITION DE CHEFS BOERS**  
Londres, 1er mars. — Une dépêche de source anglaise, datée de Pretoria et qui convient d'accueillir sous réserve, dit que le père du commandant Schepers, qui a été récemment exécuté dans la région de l'Orange et le chef boer John Wessels se sont rendus aux Anglais.

**LA GARE DE LILLE.** — Vendredi soir, quatre cents employés de la gare de Lille ont offert un punch au nouveau chef de gare, M. Bagard, en présence de certains membres de la Compagnie de Nord. M. Carpentier a prononcé un petit discours, dans lequel il souhaitait la bienvenue à M. Bagard.

**REDDITION DE CHEFS BOERS**  
Londres, 1er mars. — Une dépêche de source anglaise, datée de Pretoria et qui convient d'accueillir sous réserve, dit que le père du commandant Schepers, qui a été récemment exécuté dans la région de l'Orange et le chef boer John Wessels se sont rendus aux Anglais.

**LA GARE DE LILLE.** — Vendredi soir, quatre cents employés de la gare de Lille ont offert un punch au nouveau chef de gare, M. Bagard, en présence de certains membres de la Compagnie de Nord. M. Carpentier a prononcé un petit discours, dans lequel il souhaitait la bienvenue à M. Bagard.

**REDDITION DE CHEFS BOERS**  
Londres, 1er mars. — Une dépêche de source anglaise, datée de Pretoria et qui convient d'accueillir sous réserve, dit que le père du commandant Schepers, qui a été récemment exécuté dans la région de l'Orange et le chef boer John Wessels se sont rendus aux Anglais.

**REDDITION DE CHEFS BOERS**  
Londres, 1er mars. — Une dépêche de source anglaise, datée de Pretoria et qui convient d'accueillir sous réserve, dit que le père du commandant Schepers, qui a été récemment exécuté dans la région de l'Orange et le chef boer John Wessels se sont rendus aux Anglais.

**AFFAIRES DIVERSES.** — Trois jours de prison avec sursis, pour mendicité en réunion à Roubaix, le 27 fév. — Charles Maréchal, 61 ans, et à Nippalis — Charles Maréchal, 61 ans, charbonnier à Wasnes, mendié à Roubaix, le 25 février, vingt-quatre heures avec sursis. — Alfred Vannoy, 66 ans, sans profession, mendié à Roubaix, le 25 février, vingt-quatre heures avec sursis. — Alfred Vannoy, 66 ans, sans profession, mendié à Roubaix, le 25 février, vingt-quatre heures avec sursis. — Alfred Vannoy, 66 ans, sans profession, mendié à Roubaix, le 25 février, vingt-quatre heures avec sursis. — Alfred Vannoy, 66 ans, sans profession, mendié à Roubaix, le 25 février, vingt-quatre heures avec sursis.

**UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX**  
60 Section-Est. — Bureau de la rue Pierre-Delbecq. Roubaix, Lundi 3 courant, à 8 heures du soir, estimation du Comité de Section. Reentrée des listes de souscriptions. Questions diverses. Présence indispensable.

**GLOIRE INDUSTRIELLE**  
Par des exquis produits divers, Vaissier honorant l'industrie, Parfumé au nom de la patrie  
Tous les pays de l'univers.  
A. T., à l'inventeur du savon du Congo.

**Chronique Locale**

**LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX**  
se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, à la Chambre, le lundi 3 mars 1902, à trois heures et demie du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après : élection du bureau de la Chambre ; questions diverses.

**UNE MANIFESTATION SYMPATHIQUE EN L'HONNEUR DE M. DUBOIS, CONSEILLER MUNICIPAL.** — Aujourd'hui, dimanche, à cinq heures, aura lieu chez M. L. Knoff, rue d'Avèghem, 95, une manifestation de sympathie en l'honneur de M. Edouard Dubois, conseiller municipal.

**UNE CONFÉRENCE A LA SOCIÉTÉ DE GÉOLOGIE.** — L'amphithéâtre de l'École Nationale des Arts Industriels contenait samedi soir, une très nombreuse assistance, venue pour écouter la conférence de M. le docteur Dubois sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après : élection du bureau de la Chambre ; questions diverses.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

**UN VOL D'USTENSILES DE BOUCHER.** — Un boucher de la rue de l'Immeuble, M. Henri Delaunay, a constaté, vendredi, la disparition de deux crochets servant à pendre la viande à l'extérieur de la boucherie. Plainte a été portée à M. Prud'homme, commissaire de police, qui a fait rechercher les crochets. Le voleur a été arrêté et conduit au poste.

LA « GRANDE-HARMONIE ». — Par arrêté de M. le Maire, M. Jules Stiers a été nommé sergent-fourrier, secrétaire-adjoint de la Musique municipale, en remplacement de M. Léon Debrautwère promu sergent-major secrétaire.

**DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE.** — La réunion mensuelle du Comité aura lieu exceptionnellement le mardi 11 mars à huit heures et demie chez M. Pailheron.

**ORDRE DU JOUR :** Révision de questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ; réception du Comité du Blanc-Seau